

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 21 octobre à 9h30

DÉLIBÉRATION N°2020-10-5

Délégation d'attribution du 1^{er} Vice-Président

Date de convocation : 6 octobre 2020

Délégués présents :

- Bertrand BELLANGER, Conseil départemental de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, CA Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglo, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Carine BOQUET, CC Pont Audemer Val de Risle, suppléant
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, titulaire, Département de l'Eure
Florent SAINT MARTIN, titulaire, CU Le Havre Seine Métropole
Bernard LEROY, titulaire, CA Seine Eure
Frédéric DUCHÉ, titulaire, CA Seine Normandie Agglomération

Pouvoirs :

Département de l'Eure, Gérard CHERON pouvoir à M. Bertrand BELLANGER
CU Le Havre Seine Métropole, Florent SAINT-MARTIN, pouvoir à M. BELLANGER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8

Pouvoir : 02

Votants : 10

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

30 NOV. 2020

1. Exposé des motifs

Le Président indique que dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le Département de la Seine-Maritime et le syndicat, plusieurs conventions filles doivent être adoptées entre ces deux collectivités.

M. BELLANGER étant également Président du département de la Seine-Maritime, il convient de mettre ces conventions à la signature de M. LEHONGRE, 1^{er} Vice-Président du syndicat.

Délibération

Le Comité Syndical,

Vu les articles L.5211-10, L 2122-23, L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10.2 des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Considérant l'élection de M. Bertrand BELLANGER au poste de Président du département de la Seine-Maritime,

Considérant l'élection de M. Bertrand BELLANGER au poste de Président du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Considérant l'élection de M. Pascal LEHONGRE au poste de premier Vice-Président du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de déléguer à compter du 21 octobre 2020 jusqu'à la fin de son mandat au 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande la signature des conventions établies entre le Département de la Seine-Maritime et le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

- que cette délibération est à tout moment révocable.

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande



Bertrand BELLANGER